

DÉCISION N^o : 2006-MC-1354

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 926076

DOSSIER N^o : 21444

Objet : Great Basin Gold Ltd.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 27 avril 2006;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 12 mai 2006 de Great Basin Gold Ltd. concernant le placement de 11 200 000 actions ordinaires au prix de 2,25 \$ l'action et d'une option de rémunération aux courtiers leur permettant d'acheter un maximum de 672 000 actions ordinaires au prix de 2,60 \$ pour une période d'un an après la date de clôture.

Le visa prend effet le 12 mai 2006.

(s) *Benoît Dionne*
Benoît Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

EB/ale